

vais Gouverneurs ou plustost Tyrans habitoient et ainsy ma pensee est qu'il n'y peut point avoir de meilleur et plus solide fortiffication en suisse qu'une bonne union [hier konkret zwischen den eidg. Orten allgemein und zwischen den kath. und den neugl. Orten im besonderen gemeint], Confiance, et fraternelle Amitie les uns avec les autres. J'ay receu nouvelle de Lion de la mort de Monsieur le Cardinal [Jules M a z a r i n] le 9.^e comme vous verrez par l'extraict cy Joint et quoyque la France perde un grand Ministre Il faut neantmoins esperer que les affaires du Royaume seront tres bien administrées puisque Sa Ma.^{te} [L u d w i g XIV.] en veut prendre le soing Elle mesme assistée de ses autres Ministres. Il y a Contestation entre les Capitaines de la Nation [von denen auch Gardehptm. H e i n r i c h II. Zurlauben einer war] touchant la Reforme ou licentiment des Compagnies du Regiment des gardes² les uns desirants qu'on licentie dix Compagnies et les autres qu'elles soient couplées affin que tous les Cap.^{nes} demeurent dans le service Surquoy J'ay escrit a Messieurs des Cantons³ pour faire savoir leur sentiment a la Cour et ay envoyé ma Lettre a [Bürgermeister und Rat von] Zurich [dem Vorort] avec copie de Celle de Monsieur [Jean D e l a B a r d e - dieser war bis zum 21. Dezember 1660 o. und vom Oktober 1661 weg a.o. Ambassador bei den eidg. Orten -]".

1) s. EA VI 1, 524 c

2) s. Zurlauben/HM II 214f.

3) s. Rott/Représentation VI 665

Original - AH 80, 759-760

1635 Juni 14., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. SECRETAIRE-INTERPRETE JACQUES] DE [STAVAY-] MOLLONDIN AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN, "CAP.^E D'UNE COMPAGNIE AU REGIMENT DES GARDES SUISSES DU ROY [LUDWIG XIII.]", ZUG

"Ayant esté renvoyé en ceste Ville par S. Ex.^e Monseig.^r L'Ambas.^r [Blaise M é l i a n d] pour adiouter au premier offre des pentions de paix et d'Al-
liance encor celle du Rolle avec grande Esperance du reste dans fort peu de
temps;"¹ "Stümpelwärlk" "J'eusse infiniment desiré de Vous rencontrer Jcy
pour me lamenter avec Vous de nostre disgrace et malheur que nous ne puissions